

## Marché de travaux



**MARCHE DE L'ETAT  
N° 2015-125**

### Règlement de Consultation

Pouvoir Adjudicateur (PA) :

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE  
Présidence – Service de la commande publique  
3, rue des Archives - C.S. 93837  
29238 BREST CEDEX 3

-----  
Télécopie : 02.98.01.60.01.  
-----

Objet :

**Travaux de réhabilitation d'un amphithéâtre – IUT de QUIMPER – 2 rue de l'Université à Quimper.**

***Procédure de consultation utilisée : Procédure adaptée - articles 26, 28 et 40 du Code des Marchés Publics.***

**Date et heure limite de remise des offres : le 13 Octobre 2015 à 12 heures 00**

***Fin des questions : le 01 Octobre 2015 à 12h00***

<a href="#"><u>ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 2. OBJET</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 3. DECOMPOSITION EN LOTS</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 4. LIEUX D'EXECUTION</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 5. PROCEDURE DE CONSULTATION – NATURE DU CONTRAT</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 6. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 7. DUREE</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 09. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 10. MODE DE REGLEMENT</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 11. OBTENTION DU DOSSIER - TRANSMISSION DES OFFRES</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 12. PRESENTATION DES RÉPONSES</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 13. JUGEMENT DES OFFRES</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 14. RECOURS</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></a> .....	
<a href="#"><u>ARTICLE 16. DISPOSITIONS DIVERSES</u></a> .....	

## REGLEMENT DE CONSULTATION COMMUN AUX DEUX (2) LOTS

### **ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC.**

**UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE,**  
**Pouvoir Adjudicateur (PA) représenté par son Président,**  
**Présidence - Service de la commande publique – Bureau B011**  
**3, rue des Archives - C.S. 93837**  
**29238 BREST CEDEX 3**  
**Tél. : 02 98 01 60 11 - 02 98 01 60 10**  
**Fax : 02 98 01 60 01**  
**Mèl : [service.marches@univ-brest.fr](mailto:service.marches@univ-brest.fr)**  
**URL : <http://www.univ-brest.fr/> , rubrique « Achats Publics »**

L'UBO est un Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

### **ARTICLE 2. OBJET.**

Le présent marché a pour objet :  
**La réhabilitation d'un amphithéâtre – IUT de QUIMPER – 2 rue de l'Université à Quimper.**

### **ARTICLE 3. DECOMPOSITION EN LOTS.**

Le présent marché se compose de 2 lots :  
- Lot 1 : désamiantage  
- Lot 2 : mobilier

Le candidat peut répondre à 1 ou 2 lots.

### **ARTICLE 4. LIEUX D'EXECUTION.**

Le présent marché concerne le local D004 – Amphithéâtre n°2 – IUT de QUIMPER  
Une visite obligatoire pour chacun des lots est organisée aux dates suivantes :

Visite de reconnaissance, 2 dates au choix pour les sociétés :

- Jeudi 24 Septembre 2015 à 10h00

Ou

- Jeudi 24 Septembre 2015 à 14h00

Lieu du rendez-vous : accueil – Bâtiment A – IUT de Quimper – 2 rue de l'Université

Pour obtenir toutes les informations nécessaires, le correspondant exécutif de l'UBO est M. Cellier Pierrick.

[pierrick.cellier@univ-brest.fr](mailto:pierrick.cellier@univ-brest.fr)

02 98 01 79 42

Une attestation de présence sera remise au candidat.

### **ARTICLE 5. PROCEDURE DE CONSULTATION – NATURE DU CONTRAT.**

Procédure adaptée - articles 26, 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

## **ARTICLE 6. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE.**

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

## **ARTICLE 7. DUREE.**

Le marché est passé la dure indiquée par le candidat dans son offre et validée par le pouvoir adjudicateur.

## **ARTICLE 8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.**

Les offres devront être transmises au Service de la commande publique, Bureau B011, Université de Bretagne Occidentale, 3 Rue des Archives, RDC, C.S. 93837, 29238 BREST Cedex 3, par lettre recommandée ou par tout autre moyen susceptible de mentionner l'heure exacte de réception, ou remises au service contre récépissé, ou transmises par voie électronique à l'adresse indiquée plus bas dans le cadre d'une offre dématérialisée, au plus tard :

- **Le mardi 13 octobre 2015 à 12 heures 00.**

## **ARTICLE 09. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.**

La validité des offres est de 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

## **ARTICLE 10. MODE DE REGLEMENT.**

Le mode de paiement choisi par l'Université de Bretagne Occidentale est le virement administratif.

## **ARTICLE 11. OBTENTION DU DOSSIER - TRANSMISSION DES OFFRES**

### ***11.1 – Obtention du dossier :***

La consultation dans son ensemble et les différentes pièces qui la composent (dossier de consultation, candidatures et offres principalement) sont rédigées en français.

Les pièces du dossier de consultation sont disponibles **gratuitement** sur le profil acheteur de l'université. Celui-ci est accessible soit à partir du site de l'université : [www.univ-brest.fr](http://www.univ-brest.fr), rubrique « achats publics » soit à partir de l'adresse indiquée au paragraphe suivant.

Le dossier de consultation est téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :  
[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2015\\_KPLPMjzid2](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_KPLPMjzid2)  
(n° de référence : 2015-125).

### ***11.2 – Transmission sous forme papier :***

Les soumissionnaires transmettent leur offre sous enveloppe fermée. Cette enveloppe porte l'indication de la consultation à laquelle elle se rapporte : "**2015-125**". Une étiquette adresse incluse dans le dossier contient toutes les mentions utiles pour l'expédition.

**IMPORTANT : LES DOCUMENTS DU DOSSIER AYANT VOCATION A ETRE SCANNES POUR UN ARCHIVAGE NUMERIQUE, MERCI DE NE PROCEDER A AUCUNE FORME DE RELIURE OU D'AGRAFAGE.**

L'enveloppe sera remise contre récépissé dans les locaux du service de la commande publique avant la date et l'heure indiquées à l'article 9 du présent règlement ou transmise par envoi recommandé avec avis de réception postal à cette même adresse, et devra parvenir avant ces **mêmes date et heure limites**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus (article 9) ainsi que ceux remis sous enveloppe non fermée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés aux soumissionnaires concernés.

### **11.3 – Transmission sous forme numérique :**

Pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leur dossier sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par l'article 56 du code des marchés publics relatif aux communications et échanges d'informations par voie électronique.

Ainsi les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidatures et offres signées à partir d'un certificat de signature PRIS V1 ne seront plus acceptées.

L'adresse est la suivante :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2015\\_KPLPMjzid2](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_KPLPMjzid2)

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site [http://www.achatpublic.com/apc3/SDME\\_manuels.php](http://www.achatpublic.com/apc3/SDME_manuels.php). Les documents mis à disposition se composent notamment du manuel d'utilisation, des conditions générales d'utilisation et des pré-requis techniques. Ces documents décrivant l'utilisation de la salle des marchés d'Achatpublic.com font partie intégrante du règlement de la consultation.

Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :

**Mardi 13 Octobre 2015 à 12 heures 00.**

Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

## **ARTICLE 12. PRESENTATION DES RÉPONSES.**

La totalité des pièces constituant le dossier sont transmises dans une seule et même enveloppe, que la transmission des documents se fasse en version papier ou dématérialisée. Toutefois les documents concernant l'**offre** ne sont analysés que si les éléments relatifs à la **candidature** sont déclarés recevables.

### **A – Informations relatives à la candidature :**

En application des articles 44 et 45 du Code des marchés publics ou de l'article 8 de l'ordonnance 2005-649 et de l'article 17 du décret 2005-1742, et de l'arrêté du 28 août 2006 (NOR: ECOM0620008A - JORF n°199 du 29 août 2006) :

*A.1 – DC1 complété et signé ; si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcé(s) à cet effet.*

A.2 – DC2 complété,

A.3 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ;

A.4 - déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;

A.5- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose pour l'exécution des prestations ;

A.6- certificats de qualifications professionnelles des entreprises ;

A.7- Attestation de présence à la visite obligatoire.

Les pièces A.1 à A.6 peuvent être jointes aux imprimés DC1 et DC2.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

## **B – Informations relatives à l'offre :**

**Un projet de marché** comprenant :

- un *acte d'engagement* ci-joint à compléter, dater et signer par le représentant qualifié du candidat, ou des candidats en cas de groupement (1 acte d'engagement par lot);
- une documentation commerciale, financière et technique

Le présent Règlement de Consultation (R.C.) est conservé par le soumissionnaire.

**Les candidats seront avertis, s'ils sont retenus, des pièces complémentaires qu'ils seront amenés à fournir et des délais à respecter avant de se voir attribuer le marché ou le lot de manière définitive (article 46 du code des marchés publics).**

## **ARTICLE 13. JUGEMENT DES OFFRES**

Il sera tenu compte pour l'attribution des deux lots des critères suivants, affectés d'un coefficient de pondération :

- 1. valeur technique : 40 %**
- 2. Prix : 40 %**
- 3. Délai de réalisation : 20 %**

Les dossiers incomplets ou incorrects pourront faire l'objet d'un rejet. Les dossiers de marché conformes feront l'objet d'un dépouillement et d'une analyse conformément aux critères sus indiqués.

L'Université de Bretagne Occidentale pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de l'offre si elle le juge nécessaire. Cette demande se fera dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (sur le site achat public).

## **ARTICLE 15. RECOURS.**

1. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif - Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex - Téléphone : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84

2. Organe chargé des procédures de médiation en application de l'article 127 du code des marchés publics :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nantes - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) des Pays de la Loire - Immeuble Skyline - 22 mail Pablo Picasso - 44042 NANTES cedex 1 - Tél. : 02 53 46 79 14.

3. Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:

Tribunal administratif de Rennes.

## **ARTICLE 16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.**

L'administration se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les textes du dossier de consultation sous peine de nullité de l'offre. En revanche, les candidats peuvent faire part de leurs remarques et de leurs souhaits dans une note jointe au dossier. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir **au plus tard le 01 Octobre 2015 à 12h00** leur demande d'éclaircissement sous forme écrite exclusivement (de préférence par courrier électronique, ou par courrier postal), en identifiant obligatoirement :

- la consultation concernée ;
- l'identité et la qualité de la personne effectuant la demande, ainsi que l'adresse électronique à laquelle il lui sera répondu, si ces informations diffèrent de celles renseignées sur le profil acheteur lors du retrait du dossier ;
- le document du dossier de consultation faisant l'objet de la demande de précision ;
- la demande en elle-même, présentée de manière aussi précise que possible.

Cette demande sera transmise à l'adresse suivante :

Service de la commande publique.  
U.B.O. - Présidence,  
3 Rue des Archives - C.S. 93837  
29238 BREST CEDEX 3  
Fax. : 02.98.01.60.01.  
Courriel : [service.marches@univ-brest.fr](mailto:service.marches@univ-brest.fr)

Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais, sous forme de courrier électronique sécurisé transmis par l'intermédiaire du profil acheteur de l'université, au candidat ayant effectué la demande, et à toutes les autres entreprises ayant retiré le dossier.

Aucune question ne pourra être posée et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu ci-dessus.

## **ARTICLE 16. DISPOSITIONS DIVERSES.**

Les soumissionnaires au présent marché sont présumés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent marché et ceux s'y reportant.

**A Brest, le 11/09/2015**